

07/12/1944

LETTRE DU MAIRE DE QUISTINIC À LOUIS BARDOUX

Mairie de Quistinic

Monsieur

En réponse à votre lettre du 29 novembre 1944, voici les renseignements que vous demandez.

Au moment de la rafle votre fils se trouvait en mission avec les parachutistes, survint la rafle allemande, il voulut, comme ses camarades se sauver, mais les Allemands aveuglés par le succès qu'ils avaient déjà eu en abattant déjà [sic] 13 patriotes dont une jeune fille n'hésitèrent pas et à coup de fusils et de mitraillettes l'abattirent comme ses camarades. Il avait une balle dans la tête et plusieurs à la poitrine. Il a été abattu près d'une fourrée [sic] à proximité d'un village dénommé Le Roch.

La Croix-Rouge de Baud et la Croix-Rouge de Quistinic<sup>19</sup> ont fait le nécessaire pour l'inhumation, et comme vous avez pu le constater, lors de votre visite sur la tombe de votre fils, que [sic] les tombes des patriotes sont bien entretenues par des mains pieuses et des familles patriotes.

Quistinic a payé un lourd tribut à la cause française<sup>20</sup>, et ceux qui sont tombés ne seront jamais oubliés.

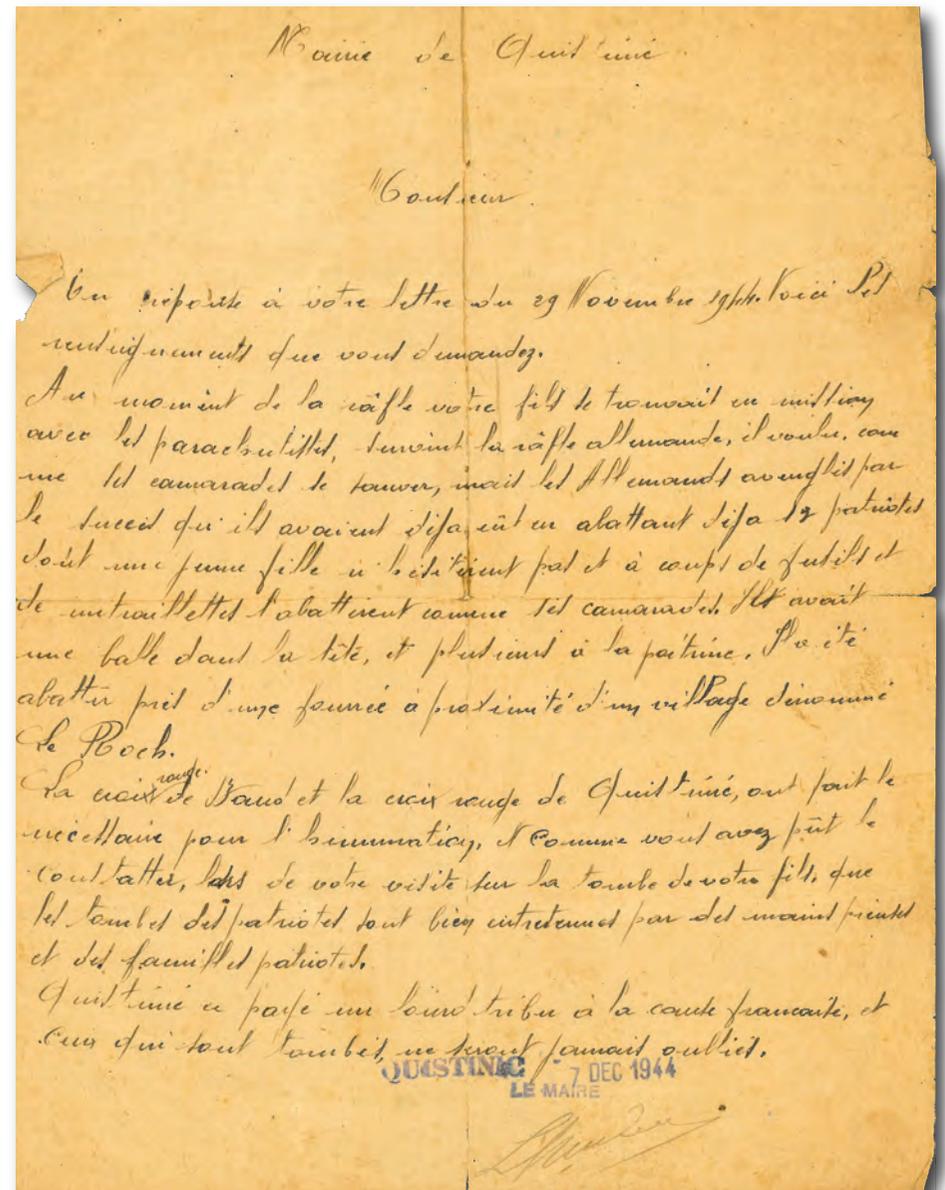
Quistinic, 7 décembre 1944

Le Maire

[Signature illisible]

<sup>19</sup> Le Maire de Quistinic parle des sections de Baud et Quistinic de la Croix-Rouge française.

<sup>20</sup> Le Maire de Quistinic évoque probablement ici les combats pour la libération de la France.



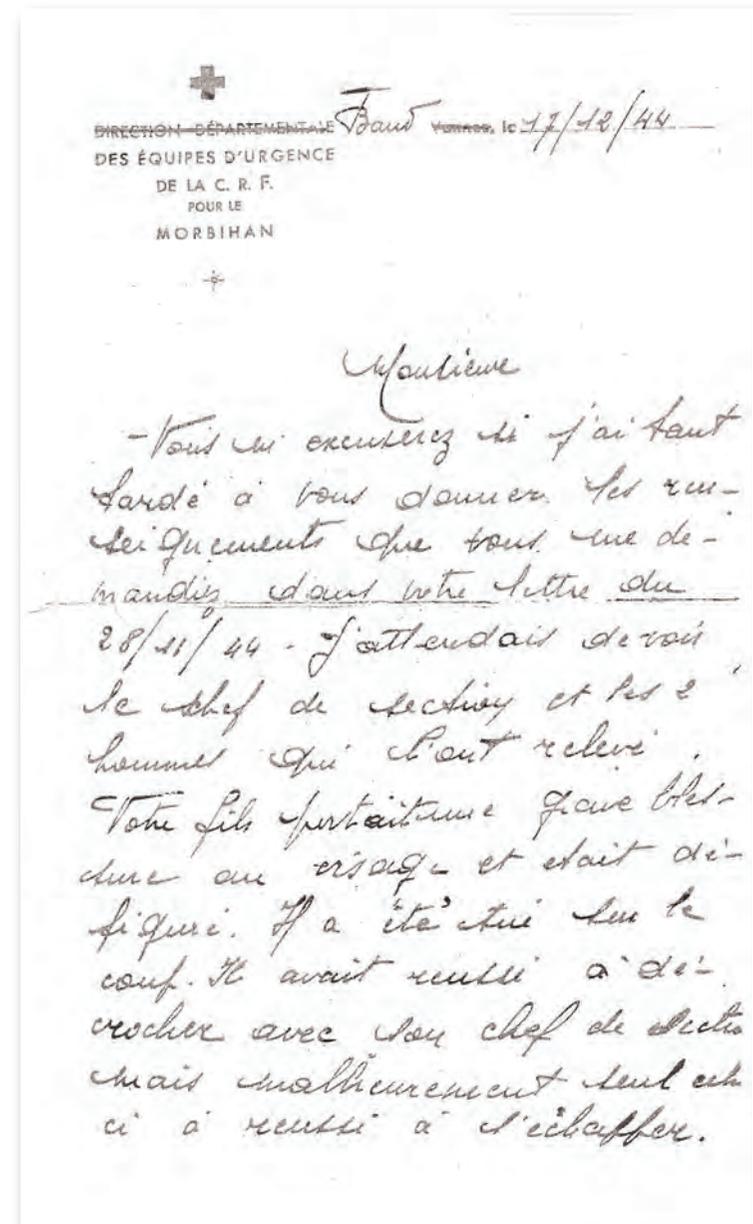
**Direction départementale des équipes d'urgence de la  
C.R.F.<sup>21</sup> pour le Morbihan  
Baud Vannes, le 17/12/44**

**Monsieur**

Vous m'excuserez si j'ai tant tardé à vous donner les renseignements que vous me demandiez dans votre lettre du 28/11/44. J'attendais de voir le chef de section et les 2 hommes qui l'ont relevé.

Votre fils portait une grave blessure au visage et était défiguré. Il a été tué sur le coup. Il avait réussi à décrocher avec son chef de section mais malheureusement seul celui-ci a réussi à s'échapper.

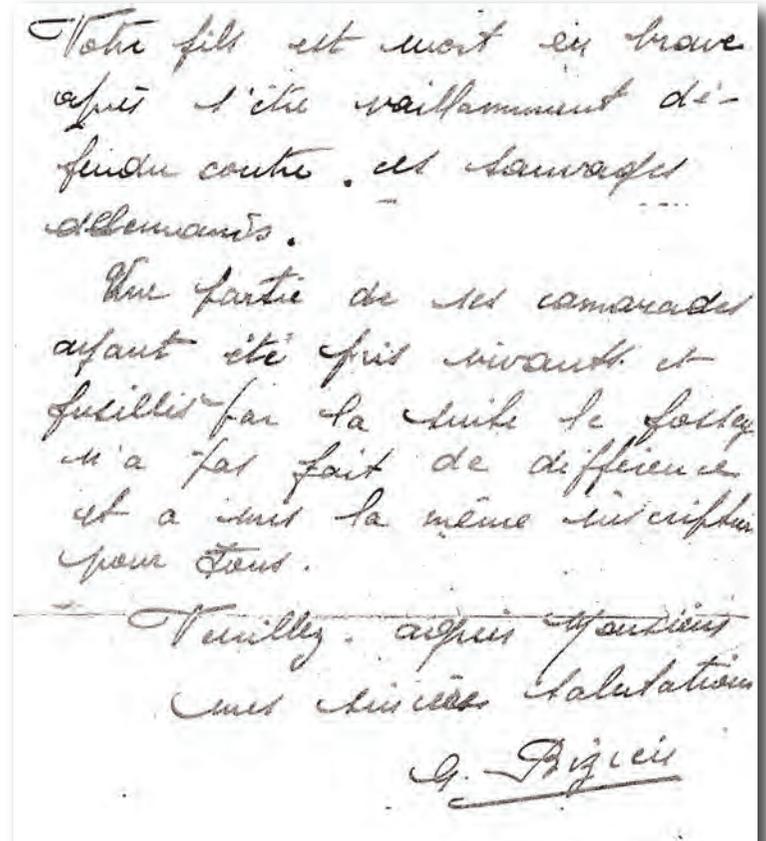
<sup>21</sup> Le sigle C.R.F. signifie Croix-Rouge française.



Votre fils est mort en brave après s'être vaillamment défendu contre ces sauvages allemands.  
Une partie de ses camarades ayant été pris vivants et fusillés par la suite le [fossoyeur] n'a pas fait de différence et a mis la même inscription pour tous.

Veillez agréer Monsieur mes sincères salutations.

[G. Bizieix]



Votre fils est mort en brave  
après s'être vaillamment dé-  
fendu contre ces sauvages  
allemands.  
Une partie de ses camarades  
ayant été pris vivants et  
fusillés par la suite le fossoy-  
eur n'a pas fait de différence  
et a mis la même inscription  
pour tous.  
— Veuillez agréer Monsieur  
mes sincères salutations  
G. Bizieix

01/07/1945

LETTRE DE [J. HOTTIARE] (SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DES ANCIENS COMBATTANTS ET DES VICTIMES DE GUERRE) À LOUIS BARDOUX

Ministère du travail et de la sécurité sociale  
Secrétariat général des anciens combattants et des victimes de guerre  
Service central de l'État civil, des Successions et des Sépultures Militaires  
139, rue de Bercy  
Paris 12<sup>e</sup>

N° 510.227 EC/A2

République Française  
Secours d'urgence  
(décret du 15 mai 1940)  
Paris, le 1.7.45 par l'Intendant des  
pensions de la Seine  
Paris, le 6.7.45 p/o le Chef de bureau  
[Signature illisible]

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que je suis avisé du décès du soldat BARDOUX, Georges, Henri, Victor des Forces françaises de l'Intérieur, Section de Villy, 5<sup>e</sup> Bataillon, né le 27 septembre 1924 à Bois-Colombes, décès survenu le 23 juillet 1944 à Quistinic (Morbihan).

Je vous serais très obligé de vouloir bien remettre le présent avis à Monsieur BARDOUX Louis Victor demeurant à Bois-Colombes (Seine), 22 bis, rue de la Renaissance, l'assurer de la vive part que je prends au deuil qui l'a frappé et lui présenter mes condoléances émues.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Secrétaire général aux anciens combattants,

Le [Secrétaire] général chef du service central de l'État civil, des Successions et des Sépultures Militaires  
[J. Hottiare]

Monsieur le Maire de Bois-Colombes

Document à remettre à la famille.

LE DU TRAVAIL et  
SECURITE SOCIALE  
-----  
SECRETARIAT GENERAL DES  
ANCIENS COMBATTANTS ET  
VICTIMES DE GUERRE  
-----  
Service Central de l'Etat-  
Civil, des Successions et  
des Sépultures Militaires  
139, rue de Bercy  
PARIS-12<sup>e</sup>  
N° 510.227 EC/A2

1/75 ter  
REPUBLIQUE FRANÇAISE  
SECOURS D'URGENCE  
(Décret du 15 Mai 1940)  
Paris, le 1.7.45 par l'Intendant des  
pensions de la Seine  
Paris, le 6.7.45  
p/o le Chef de bureau  
Monsieur

que j'ai l'honneur de vous faire connaître  
que je suis avisé du décès du  
soldat BARDOUX, Georges, Henri, Victor  
des Forces françaises de l'Intérieur, Section  
de Villy, 5<sup>e</sup> Bataillon, né le 27 Septembre  
1924 à BOIS-COLOMBES,  
décès survenu le 23 juillet 1944 à QUISTINIC  
(Morbihan)

Je vous serais très obligé de vouloir  
bien remettre le présent avis à  
Monsieur BARDOUX Louis Victor  
demeurant à BOIS-COLOMBES (Seine), 22 bis, rue  
de la Renaissance  
l'assurer de la vive part que je prends a  
deuil qui la frappé et lui présenter mes  
condoléances émues.  
Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma  
considération distinguée.

Pour le Secrétaire général aux  
anciens combattants  
et victimes de guerre  
Service central de l'Etat Civil des Successions  
et des Sépultures Militaires  
Monsieur le MAIRE  
de BOIS-COLOMBES  
Document à remettre à la famille

**Visites aux tombes des militaires morts pour la France  
(Article 10, paragraphe 1<sup>er</sup>, de la loi du 29 octobre 1921)**

Je soussigné **Quintin Louise épouse Bardoux**  
demeurant à **Bois-Colombes**  
rue de la Renaissance n° 22 bis  
département  
demande un titre de transport gratuit en 2<sup>e</sup> classe pour se rendre sur la  
tombe de mon fils **Bardoux Georges**

Grade :

Corps ou Service : **F.F.I.**

Mort pour la France (loi du 2 juillet 1915)

le **24 juillet 1944** à **Saint-Adrien**<sup>22</sup> **Morbihan**

et inhumé à **Quistinic** (lieu de l'inhumation  
par l'autorité militaire), dont je suis la mère

gare de départ : **Paris Montparnasse**

gare d'arrivée : **Baud** (par **Auray**)

Je n'ai encore bénéficié sur aucun réseau de la gratuité du transport depuis  
le **1<sup>er</sup> janvier** de la présente année, pour visiter cette tombe,

Je certifie sincères et véritables les déclarations ci-dessus.

A **Paris**, le **1<sup>er</sup> octobre 1947**

**H.<sup>23</sup> Bardoux**

Le Maire de la commune de **Bois-Colombes** soussigné, après vérification  
des pièces produites à l'appui de la demande de **M<sup>me</sup> Bardoux** certifie  
exacte les déclarations ci-dessus.

A **Bois-Colombes**, le **2 octobre 1947**

Pour le Maire et par délégation, l'Adjoint  
[Signature illisible]

<sup>22</sup> Il s'agit sans doute de la chapelle Saint-Adrien, située sur le territoire de Saint-Barthélémy, commune voisine de Quistinic. Peut-être Georges Bardoux y a-t-il été transporté après son décès, avant d'être enterré au cimetière de Quistinic.

<sup>23</sup> Le second prénom de Louise Bardoux, Henriette, est le prénom qu'elle utilisait au quotidien.

Mod. n° 1.

VISITES AUX TOMBES DES MILITAIRES  
MORTS POUR LA FRANCE.

(Art. 10, § 1<sup>er</sup>, de la loi du 29 octobre 1921)

(Ce certificat ne doit pas être utilisé pour les visites aux ossements.)

Je soussigné **Quintin Louise épouse Bardoux**  
demeurant à **Bois-Colombes**  
rue **de la Renaissance** n° **22 bis**  
département \_\_\_\_\_  
demande un titre de transport gratuit en 2<sup>e</sup> classe pour se rendre sur la tombe  
de **M. son fils Bardoux Georges**  
Grade : \_\_\_\_\_  
Corps ou Service : **F.F.I.**

MORT POUR LA FRANCE (loi du 2 juillet 1915)  
le **24 juillet 1944** à **Saint-Adrien Morbihan**  
et inhumé à **Quistinic** (lieu de l'inhumation  
par l'autorité militaire), dont je suis (1) **la mère**  
gare de départ (2) **Paris Montparnasse**  
gare d'arrivée : **Baud par Auray**

(1) Degré de parenté  
Dans le cas où le demandeur est un frère ou une sœur, joindre une déclaration complémentaire modale.

(2) Gare d'un des grands réseaux la plus rapprochée de la localité indiquée à la 2<sup>e</sup> ligne du présent certificat.

Je n'ai encore bénéficié sur aucun réseau de la gratuité du transport depuis  
le **1<sup>er</sup> janvier** de la présente année, pour visiter cette tombe,  
Je certifie sincères et véritables les déclarations ci-dessus.

A **Paris**, le **1<sup>er</sup> octobre 1947**  
(Signature.)  
**H. Bardoux**

NOTA. — Toute fausse déclaration entraînera le retrait du titre de circulation délivré et la privation ultérieure de tout nouveau titre de transport gratuit, sans préjudice des poursuites judiciaires, s'il y a lieu.

Le Maire de la commune de **BOIS-COLOMBES**  
soussigné, après vérification des pièces produites à l'appui de la demande de  
**M<sup>me</sup> Bardoux**  
certifie exactes les déclarations ci-dessus.

**BOIS-COLOMBES**, le **2 OCT 1947**  
(Signature manuscrite et cachet de la Mairie.)  
Le Maire et par délégation  
**Stoutay**

140-430-J. 30577-20 (26411)

## Assemblée nationale

Paris, le 28 avril 1948

Cher Monsieur,

J'ai pris bonne note du désir que vous manifestez légitimement d'obtenir le retour du corps de votre regretté fils.

Devant me rendre très prochainement chez M. MITTERAND<sup>24</sup>, je ne manquerai pas de lui parler, et je désirerais auparavant que vous me donniez quelques renseignements complémentaires dont j'ai besoin.

Lieu où se trouve actuellement le corps

Unité F.F.I.

Grade, etc...

Dans cette attente,

Je vous prie de croire, Cher Monsieur, l'expression de mes sentiments cordialement dévoués.

Edmond BARRACHIN

Député de la Seine

Monsieur BARDOUX

22 bis rue de la Renaissance

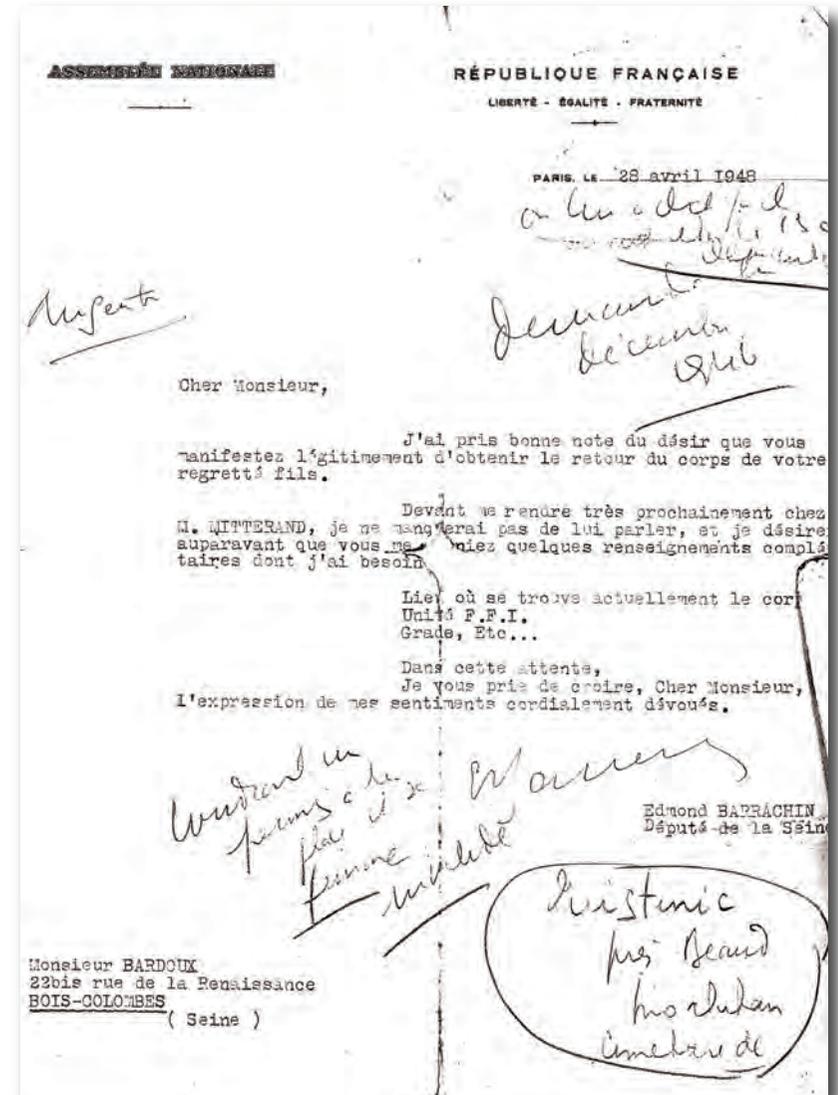
BOIS-COLOMBES (Seine)

On<sup>25</sup> lui a dit qu'il [...]

demande décembre [...]

Voudrait un permis de place classe 2<sup>e</sup> femme invalide.

Quistinic près Baud Morbihan cimetière de.



<sup>24</sup> François Mitterrand est à l'époque Ministre des anciens combattants et des victimes de guerre.

<sup>25</sup> Ce passage, rajouté à la main sur la lettre, a probablement été écrit par Louis Bardoux.

15/05/1948

LETTRE DE JACQUES DE MEYER (MAIRE DE BOIS-COLOMBES) À LOUIS BARDOUX,

*Mairie de Bois-Colombes (Seine)  
Le 15 mai 1948*

*Monsieur,  
Vous avez demandé l'attribution de l'insigne décerné aux Pères,  
Mères, Veufs ou Veuves des «Morts pour la France» auquel vous  
avez droit.*

*J'ai la satisfaction de vous informer que, selon les instructions que  
j'ai reçues, je vous remettrai cet insigne le dimanche 23 mai 1948  
devant le Monument aux Morts.*

*La cérémonie trouvera une place dont elle sera digne dans le  
programme de l'inauguration de la rue du Général-Leclerc, à laquelle  
participeront de nombreuses personnalités et des groupements  
d'anciens combattants.*

*Veillez donc vous trouver, porteur de cette lettre, au Square de la  
République <sup>26</sup> (entrée par la rue des Aubépines), le dimanche 23  
mai, à 11h.*

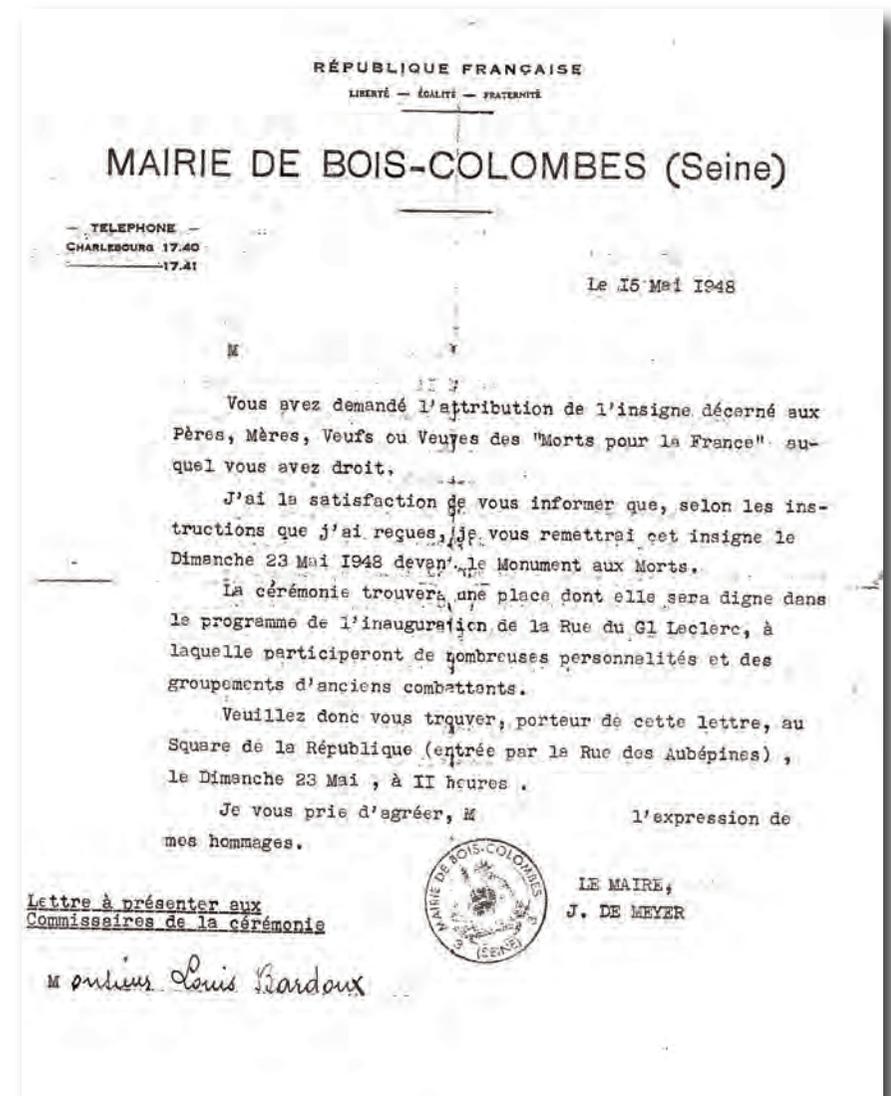
*Je vous prie d'agréer, Monsieur l'expression de mes hommages.*

*Le Maire,  
J. de Meyer*

*Lettre à présenter aux Commissaires de la cérémonie*

*Monsieur Louis Bardoux*

<sup>26</sup> Il s'agit de l'actuel square du Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny.



Préfecture de la Seine  
 Direction des anciens combattants et victimes de guerre  
 Restitution des corps de militaires et victimes civiles de guerre  
 Dépôt mortuaire de Paris  
 104, rue d'Aubervilliers

Paris, le 16 septembre 1948

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que la dépouille mortelle de Monsieur BARDOUX, Georges votre fils a été exhumée par les soins du Ministère des Anciens combattants et des victimes de guerre et se trouve actuellement au dépôt mortuaire sis, 104, rue d'Aubervilliers à Paris XIX<sup>e</sup> arrondissement.

Le Société des Pompes Funèbres Générales, 70, Boulevard Richard-Lenoir – PARIS XI<sup>e</sup> – concessionnaire des Pompes Funèbres des Communes du Département de la Seine se tient à votre disposition pour régler, d'accord avec vous, le convoi au jour et à l'heure que vous aurez fixés. Vous pourrez vous adresser pour tous renseignements complémentaires à la Mairie du lieu de votre domicile.

Conformément aux dispositions de la loi du 16 octobre 1946 et du décret du 16 juillet 1947, le transport et l'inhumation des corps prévus par un modèle de cérémonie uniforme, sont à la charge de l'État, seuls, sont mis à la charge des familles les frais supplémentaires résultant de l'organisation d'une cérémonie d'une classe supérieure ou d'une cérémonie religieuse.

Je vous renouvelle mes condoléances et vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Directeur des Anciens combattants et des victimes de guerre,  
 [F. Ricoult]

M. Bardoux Victor <sup>27</sup>  
 22 rue de la Prévoyance <sup>28</sup>  
 Bois-Colombes (Seine)

<sup>27</sup> Victor est le second prénom de Louis Bardoux.

<sup>28</sup> L'adresse indiquée est erronée, Les Bardoux vivent au 22 bis rue de la Renaissance et non rue de la Prévoyance.



**Le dossier est actuellement entre les mains de notre  
Chef de bureau de Colombes (rue du Maréchal Joffre  
26) où la famille doit se présenter munie de la présente.  
[Signature illisible]**

Le dossier est actuellement entre  
les mains de notre Chef de Bureau  
de Colombes (Rue du Maréchal Joffre 26)  
où la famille doit se présenter  
munie de la présente.

